

Mobilisations contre la précarité

Développons les luttes pour la reconnaissance des métiers, l'amélioration des conditions de travail, la titularisation sans condition !

Le 25 novembre, les AVS-AESH seront en grève dans plusieurs villes et départements pour protester contre leurs conditions de travail, leurs salaires de misère et le mépris dont ils font l'objet de la part de l'administration. Les annonces du ministère sur la reconnaissance du métier d'accompagnant-e des élèves en situation de handicap étaient de la poudre aux yeux. Seul un nombre très restreint d'AVS est CDIisé, à temps partiel. Pour les autres, il leur faudra d'abord 6 ans de CDD, et tous les personnels AVS sous contrat CAE-CUI sont carrément exclus de la CDIisation. Pour tou-te-s, ce sont des temps partiels imposés et des salaires en-dessous du seuil de pauvreté.

Le 6 décembre aura lieu la 12^e édition de la manifestation contre le chômage et la précarité et pour la justice sociale. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la situation des chômeurs/euses, des précaires, des salarié-e-s et de la majorité de la population est loin de s'améliorer, bien au contraire. Chaque mois, de plus en plus de chômeurs/euses, malgré l'explosion des radiations, des mesures contraignantes dont le but est de renforcer et multiplier les contrôles. La nouvelle convention d'assurance chômage défavorable aux chômeurs/euses ; une allocation dont le plafond baisse de 57,4 % à 57 % des derniers salaires ; des droits rechargeables, dont la mise en œuvre encore floue laisse craindre une pérennisation de la précarité. Stigmatiser et culpabiliser les victimes du choix des profits contre les hommes et les femmes et n'offrir comme avenir à la jeunesse que le chômage et la précarité ! Les attaques contre les chômeurs/euses sont des attaques contre toutes et tous ! L'appel unitaire des syndicats et associations de chômeurs/euses (soutenu par l'Union syndicale Solidaires, d'autres syndicats, des associations et des organisations politiques) revendique :

- « *Un emploi correctement rémunéré, librement choisi, socialement utile.*
- *L'indemnisation de toutes les formes de chômage et de précarité avec le SMIC réévalué comme référence.*
- *L'arrêt des contrôles et des sanctions contre les chômeurs et précaires.*
- *La gratuité des transports publics pour les chômeurs, les précaires et leurs familles.*
- *L'application du droit au logement pour toutes et tous. »*

Le 11 décembre est une journée de mobilisation nationale unitaire pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) incluant la lutte contre la précarité qui ne cesse de se développer dans les universités suite au désengagement budgétaire de l'État et à l'autonomie libérale-concurrentielle des établissements. Cette question de la précarité est une dimension importante de la mobilisation pour l'indépendance de la recherche, contre la dégradation continue des conditions de fonctionnement de l'ESR, qu'il s'agisse des étudiant-e-s, des personnels techniques et administratifs des universités et des organismes, des enseignant-e-s-chercheurs/euses et des chercheurs/euses, touché-e-s par la précarité des jeunes et moins jeunes collègues, des budgets insuffisants et inappropriés, des carrières bloquées, des conditions de travail, d'études et de vie dégradées.

La mobilisation pour un plan d'urgence pour l'école en Seine-Saint-Denis (93) met également la précarité au cœur du combat. Faute de créations de postes de titulaires en nombre suffisant, l'administration préfère recruter sans arrêt davantage de personnels précaires pour assurer l'ensemble des missions du service public.

La fédération SUD éducation soutient toutes les mobilisations contre la précarité, appelle à les renforcer et à les généraliser.

La précarisation est au centre du processus de destruction des droits de tou-te-s les salarié-e-s, des services publics et des solidarités.

Mobilisons-nous toutes et tous pour faire reconnaître les métiers, faire respecter les droits existants, améliorer les conditions de travail et de rémunération, mettre fin à la précarité et obtenir la titularisation sans condition de concours ni de nationalité de tou-te-s les précaires.